

MAIRIE DE VERANNE

1, place de la mairie - 42520 VERANNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2017

COMPTE- RENDU

PRESENTS :

Mesdames, MAZOYER Martine , DAPVRIL Pascale, DUMAS Viviane

Messieurs BOREL Michel, MARLHES Cyril, MAGNARD Fabrice, BRIAS Bernard

Excusés : Mme BESSET-CHAVE Anne (pouvoir à Mme MAZOYER Martine), Mme BOURRIN Sophie (pouvoir à Mme DUMAS Viviane), Mme BRIAS Geneviève (pouvoir à Mme BOURRIN Sophie – non pris en compte), Mr RAYNARD Daniel (pouvoir à BOREL Michel), Mr TROUVE Martial, Mme MEILLER Caroline, Mr LAFERTIN Noël.

1. Compte Rendu du 24 janvier 2017

Le compte-rendu du 24 Janvier est approuvé à l'unanimité.

2. Demande de subvention au Département : Enveloppe Voirie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme voirie établi pour 2017 :

a. Aménagement de la voie de liaison entre la RD34 et la VC2

Cet aménagement consiste à relier la RD 34 à la VC 2 (route de Maclas). La détection des réseaux à déjà été faite et la commune va pouvoir procéder à la consultation.

Le cout des travaux est estimé à 95 971,28 € HT.

b. Plateau de sécurité et rue du jeu de boules

Concernant l'aménagement du chemin du jeu de boule et la réalisation d'un plateau de sécurité sur la RD 34, les travaux s'élèvent à 50 002,50 € HT.

La dépense totale est estimée à 145 973,78 € HT.

Le Maire expose l'ordre de priorité des travaux :

1 – la voie de liaison entre la RD34/VC2

2 – Plateau de sécurité et rue du jeu de boules au vu de la prise de retard des travaux sur le réseau d'eau.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le programme voirie 2017 et sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Loire au titre de l'enveloppe de Voirie Communale 2017.

3. Demande de subvention Amende de Police : Plateau de sécurité

Les travaux concernant la réalisation du plateau de sécurité sur la RD 34 sont estimés à 25 805 € HT.

Le Conseil Municipal approuve le montant des travaux et sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Loire au titre des amendes de police 2017.

4. Transfert de compétences du PLU à la CCPR (PLUi)

Les conseillers, invités à la réflexion après le conseil du 24 janvier au sujet du transfert de compétences de l'urbanisme (PLU) à la communauté de commune (PLUi) considèrent qu'en l'absence de certitude de maintien du périmètre actuel de la CCPR, il est prématuré de procéder au transfert. Le conseil vote donc à l'unanimité leur opposition au transfert de la compétence urbanisme.

5. Indemnités du comptable 2016

Au vu des services rendus au cours de l'année 2016, le conseil municipal décide de mettre le taux de l'indemnité du comptable à 50% de son montant initial.

Questions Diverses

- Permanence des élections : Les bureaux de vote sont ouverts de 8h à 19h.
Les permanences seront les suivantes 8h à 11h / 11h à 13h / 13h à 16h / 16h à 19h
- Pilat Propre : l'action se déroulera le samedi 25 mars 2017. Une communication de l'événement a eu lieu à l'école, les enfants devront être accompagnés
- Réunions publiques sur les déchets ménagers : 3 réunions publiques d'information sont programmées afin de sensibiliser la population de la communauté de commune du Pilat Rhodanien. Elles auront lieu à 20h le 10 mars à Pélussin, le 24 mars à Maclas et enfin le 7 avril à Chavanay.
- THD 42 : une réunion publique a lieu ce mercredi 8 mars à Maclas (concernant le Buisson, Gorand et La Sauzée). Le SIEL propose une réunion pour les autres habitants de Véranne et pour ceux de ST Appolinard. La date et le lieu seront publiés ultérieurement.
- La FNACA organise une commémoration commune le 19 mars à Maclas.

La séance est levée à 21 h 10

La prochaine réunion aura lieu le mardi 4 avril à 20h

Secrétaire de Séance
Viviane DUMAS